



Communiqué de presse

Paris, le 10 septembre 2018

AXA annonce l'obtention des autorisations réglementaires en vue de l'acquisition du Groupe XL

AXA S.A. (« AXA ») annonce aujourd'hui que toutes les autorisations réglementaires requises pour acquérir XL Group Ltd (NYSE : XL), dont le projet a été annoncé le 5 mars 2018, ont été obtenues. La réalisation de l'acquisition est prévue le 12 septembre 2018¹, dans l'attente des autres conditions habituelles de clôture requises.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 62 pays. En 2017, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 98,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,0 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 439 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

A PROPOS DU GROUPE XL

XL Group Ltd (NYSE : XL), par l'intermédiaire de ses filiales et sous la marque XL Catlin, est un acteur mondial de l'assurance et de la réassurance proposant des produits d'assurance dommages et de spécialités aux entreprises commerciales et industrielles et compagnies d'assurance à travers le monde. Les clients se tournent vers XL Catlin pour trouver des solutions à leurs risques les plus complexes et les aider à aller de l'avant. Pour plus d'informations, rendez-vous sur xlgroup.com.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :
Giovanni Astolfi: +1 203-674-6973

Relations presse :
Elliott Bundy: +1 203-674-6932
Sinead Finlay: +44 20-7621-4377

¹ En conséquence de la réalisation de l'acquisition, XL deviendra une filiale à 100% d'AXA. Si la réalisation de la transaction intervient avant la clôture des échanges portant sur les actions ordinaires de XL sur le New York Stock Exchange le 14 septembre 2018, le dividende trimestriel précédemment annoncé par XL, payable aux porteurs inscrits d'actions ordinaires de XL au 14 septembre 2018, ne sera pas versé aux actionnaires qui détenaient des actions ordinaires de XL préalablement à la date de réalisation de l'acquisition.



AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Vous êtes invités à vous référer à la Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats d'AXA. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou pour toute autre raison, sauf en application de toute obligation légale ou réglementaire.